



**N**otion en constante évolution, le patrimoine est constitué des ressources matérielles ou immatérielles qu'une collectivité reconnaît pour leur valeur de témoignage et de mémoire historique.

Le patrimoine est une richesse collective donnant un sens à notre milieu de vie. D'ailleurs, sa conservation intéresse un public de plus en plus vaste et sensible. Le patrimoine représente aussi un atout pour l'économie et le tourisme en raison de son pouvoir d'attraction.

Le patrimoine se décline sous plusieurs formes : bâti, paysager, artistique, archéologique, industriel ou naturel. L'urbaniste peut apporter un soutien professionnel concret à sa conservation et à sa mise en valeur. Son intervention nécessite habituellement la concertation d'une multitude d'instances et d'acteurs agissant du niveau local ou au-delà.

## LES INTERVENTIONS DE L'URBANISTE

Que ce soit de façon ponctuelle ou d'une manière plus soutenue, l'urbaniste a l'habitude d'intervenir sur le patrimoine. En effet, toutes les opérations urbanistiques constituent des gestes ayant un impact sur le patrimoine. Par exemple :

- **planifier** l'aménagement du territoire en tenant compte du patrimoine comme levier de développement social, culturel et économique;
- **analyser et gérer** des projets de développement valorisant le patrimoine;
- **analyser et adapter** la réglementation municipale et les dispositions législatives;
- **évaluer** et bonifier des projets de construction s'insérant dans un cadre bâti ancien ou ayant un impact sur un patrimoine paysager ou naturel d'intérêt;
- **évaluer** l'intérêt patrimonial de biens et de sites naturels ou construits;
- **élaborer** les outils législatifs et la réglementation municipale permettant d'améliorer la qualité des interventions en milieu patrimonial;
- **élaborer et coordonner** des programmes d'aide et des mesures incitatives favorisant la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;
- **œuvrer en concertation** avec différents groupes de citoyens et instances décisionnelles quant à la conservation ou à la mise en valeur de bâtiments ou de sites patrimoniaux;
- **conseiller**, à titre d'expert, des citoyens, des groupes ou des élus en leur présentant diverses options permettant de conserver et de mettre en valeur le patrimoine.

## HABILETÉS PROFESSIONNELLES DE L'URBANISTE

- Habileté à analyser l'espace comme un lieu d'interactions, reflet de l'histoire de son développement et de la société l'occupant.
- Habileté d'analyse et de synthèse lui permettant d'aborder des problématiques complexes et de proposer des pistes de solutions assurant la conservation et la mise en valeur des ressources patrimoniales.
- Connaissance pratique des cadres législatifs, des outils de planification et de réglementation ainsi que des politiques et programmes en matière de patrimoine.
- Aisance à travailler en équipe, dans un contexte multidisciplinaire regroupant diverses expertises.
- Habiletés de communication verbale et écrite permettant de transmettre efficacement les enjeux patrimoniaux aux différents intervenants, de comprendre et de discuter de façon constructive des positions défendues par les groupes de citoyens, les élus ou les promoteurs.
- Maîtrise des technologies de l'information notamment visuelles à des fins de présentation et de discussion.

## LES EMPLOYEURS POTENTIELS

**Gouvernement fédéral et ses mandataires** : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et divers ministères, agences gouvernementales et mandataires

**Gouvernement provincial et ses mandataires** : Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), Société d'habitation du Québec (SHQ), Régie du Logement et divers ministères, agences gouvernementales et organismes mandataires

**Centres de recherche et enseignement universitaire**

**Gouvernements régionaux et locaux** : Villes, municipalités locales, municipalités régionales de comté, Communautés métropolitaines et sociétés paramunicipales

**Secteur privé** : Firmes d'experts conseils en urbanisme, en architecture, promoteurs, constructeurs et gestionnaires de parcs immobiliers

**Secteur communautaire** : Associations, regroupements de citoyens et organismes de développement touristique et culturel

**Secteur international** : Regroupements internationaux en environnement et en développement durable – Organisations de développement international et d'aide aux pays en développement (ICOMOS, UNESCO, OCDE, les Nations Unies (FAO – PNUD), ACDI, SUCO, Banque mondiale, etc.)

## QUELQUES EXEMPLES

- Revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec
- Reconstruction du site des anciennes usines Angus
- Réalisation et mise en œuvre de la politique du patrimoine de Montréal
- Réhabilitation et transformation du site de la gare Jean-Talon
- Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme
- Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine
- Participation à l'élaboration d'une charte du paysage
- Études et mémoires sur le patrimoine religieux par des OBNL
- Conception et rédaction de guides patrimoniaux des régions du Québec